

Annexe 2 - Prescriptions

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
Département de Seine Saint-Denis (CD 93)	PGCD93	<p>La circulation des TE est interdite des samedis ou veilles de fêtes 12 h aux lundis ou lendemain de jours de fêtes 6 h. Les convois de 2^e et 3^e catégorie sont interdits à la circulation de jour entre 7 h du matin et 21 h le soir.</p> <p>ESCORTE DES CONVOIS - le pétitionnaire devra aviser AU MOINS 15 JOURS A L'AVANCE, le service des compagnies motocyclistes de la Préfecture de Police de Paris, de la date et de l'heure du transport. Contacts: Major Ronald ROOS, Tél : 01.53.71.54.59 ; Major Pierre MILHAC, Tél : 01.53.71.54.58 et B/Chef Philippe FRUTIEUX Tél : 01.53.71.46.05 Courriel: <dopc-sdrcs-drm-scm-chefs-compagnies-te@interieur.gouv.fr></p> <p>CHANTIER EN COURS: http://www.seine-saint-denis.fr/Travaux-en-cours-3186.html</p> <p>Le transporteur doit respecter les règles de circulation en vigueur. Le transporteur doit informer le Département 24h avant son passage sur les voies départementales en envoyant un courriel à l'adresse suivante : passagete@seinesaintdenis.fr Il doit y être fait référence au numéro de l'avis dans l'objet de ce courriel.</p>	<p>PP1CD93 Ex-N1 – Avenue du Président Wilson (Saint-Denis) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A1 : HAUTEUR LIMITÉE à 4,90m sens Est Ouest et à 5,40m sens Ouest Est</p> <p>PP2CD93 Ex-N2 – Avenue Paul-Vaillant-Couturier (La Courneuve) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A86 : HAUTEUR LIMITÉE à 5,80m</p> <p>PP3CD93 Ex-N2 – Avenue de la Division Leclerc (Le Bourget) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 5,00m</p> <p>PP4CD93 Ex-N2 (Aulnay-sous-Bois- Le Blanc-Mesnil) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A3 : HAUTEUR LIMITÉE à 4,90m.</p> <p>PP5CD93 Ex-N2 – PS 11 (OA n°42 et 43) au Bourget Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage dans l'axe de l'ouvrage, seul et au pas</p> <p>PP6CD93 ex-N2 – PI 7 et 8 (OA n°149 et 150) à Aulnay-sous-Bois Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage dans l'axe des deux voies de droite, sans freinage seul et au pas</p> <p>PP7CD93 Ex-N3 – Rue de Paris (Noisy-le-Sec) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 5,31m</p> <p>PP8CD93 Ex-N3 – Rue Gâtine (Bondy) Passage inférieur à la passerelle Gâtine : HAUTEUR LIMITÉE à 5,50m</p> <p>PP9CD93 Ex-N3 – Rue de Paris (Noisy-le-Sec) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A86 : HAUTEUR LIMITÉE à 5,55m</p> <p>PP10CD93 Ex-N3 – Avenue Aristide Briand (Livry-Gargan) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 5,10m</p> <p>PP11CD93 Ex-N3 – Boulevard de l'Europe (Livry-Gargan) Passage inférieur à l'ouvrage Allée Jean Coulon : HAUTEUR LIMITÉE à 4,80m sens Paris Province et 4,60m sens Province Paris</p> <p>PP12CD93 Ex-N3 – (Vaujours) Passage inférieur à l'ouvrage PS rue Alex Boucher : HAUTEUR LIMITÉE à 4,90 m</p> <p>PP13CD93 Ex-N34 – Boulevard Galliéni (Neuilly-Plaisance) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 5,20m</p> <p>PP14CD93 Ex-N34 – Boulevard Maréchal Foch (Neuilly-sur-Marne) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 5,20m</p> <p>PP15CD93 Ex-N34 –Avenue Jean-Jaurès (Neuilly-sur-Marne) Passage inférieur à la passerelle HAUTEUR LIMITÉE à 5,10m sens Paris Province et 5,30m sens Province Paris</p> <p>PP16CD93 Ex-N186 – Pont Palmers (OA n°497) à La Courneuve Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage seul et au pas. Son itinéraire doit être obligatoirement par les voies latérales de l'ouvrage : - Voie côté trottoir de l'avenue Jean Jaurès vers l'avenue Marcel Cachin - Voie côté trottoir de la rue de la Convention vers rue Raspail Le convoi peut traverser l'ouvrage en absence de circulation tramway par la voie intermédiaire venant de la rue Raspail vers l'avenue Marcel Cachin.</p> <p>PP17CD93 Ex-N186 – Avenue Paul-Vaillant-Couturier (Bobigny) Passage inférieur à la passerelle du Palais de Justice : HAUTEUR LIMITÉE à 5,20m.</p> <p>PP18CD93 Ex-N186 – Avenue du Général Gallieni (Rosny-sous-Bois) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A3 : HAUTEUR LIMITÉE à 5,00m vers Rosny II et 5,40m sens inverse</p> <p>PP19CD93 Ex-N214 – Avenue du Colonel Fabien (Saint-Denis) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 4,30m</p> <p>PP20CD93 Ex-N214 – Avenue de la République (Épinay-sur-Seine) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 4,40m</p> <p>PP21CD93 Ex-N301 – Avenue Roger Salengro (La Courneuve) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A1 : HAUTEUR LIMITÉE à 4,60m</p> <p>PP22CD93 Ex-N310 – Pont d'Épinay (OA n°274) à Épinay-sur-Seine Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage dans l'axe de l'ouvrage, seul et au pas</p> <p>PP23CD93 D29 – Avenue de Stalingrad (Saint-Denis) Passage inférieur sous l'ouvrage avenue Lénine : HAUTEUR LIMITÉE à 4,50m</p> <p>PP24CD93 D29 – Avenue de Stalingrad (Saint-Denis) Passage inférieur sous la passerelle de l'université : HAUTEUR LIMITÉE à 4,50m</p> <p>PP25CD93 D40 à Villepinte Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A104 : HAUTEUR LIMITÉE à 5,60m</p> <p>PP26CD93 D40 – Pont du RER tabliers Nord et Sud (OA n°413 et 469) à Tremblay-en-France Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage dans l'axe de l'ouvrage, seul et au pas</p> <p>PP27CD93 D50 – PS 9 Ouest et Est (OA n°38 et 39) au Bourget Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 2ème catégorie sont : Passage mêlé à la circulation Les conditions sur les Ouvrages d'Art pour les convois de 3ème catégorie sont : Passage dans l'axe de l'ouvrage, seul et au pas</p> <p>PP28CD93 D115 – Route de Mitry (Aulnay-sous-Bois) Passage inférieur à l'ouvrage autoroutier A3 : HAUTEUR LIMITÉE à 4,50m</p> <p>PP29CD93 D410 – Avenue Victor Hugo (Saint-Ouen) Passage inférieur à l'ouvrage SNCF Réseau : HAUTEUR LIMITÉE à 4,70m</p> <p>PP30CD93 D410 – Avenue Victor Hugo (Saint-Ouen) Passage inférieur à la passerelle RD410 de Saint-Ouen : HAUTEUR LIMITÉE à 4,70m</p> <p>PP31CD93 Ouvrages d'art gérés par la SNCF Réseau. Le transporteur doit demander l'avis de SNCF Réseau pour connaître les conditions de passage sur cet ouvrage. Les ouvrages concernés sont les suivants : -Ex-N2, Le Bourget, Pont Norton (OA 223-224, PK 8.972) -Ex-N3, Romainville, Pont de Metz (OA 232, PK 7.212) -Ex-N186, La Courneuve, Pont Palmers (OA 254, PK 7.165) -Ex-N186, Bobigny, PI VF Repiquet (OA 253, PK 57.210) -Ex-N302, Rosny-sous-Bois, Pont du Lavoir (OA 285, PK 11.857) -Ex-N410, Saint-Denis, Pont de la Révolte (OA 268, PK 4.852) -D29, Stains, Pont SNCF RD29 Stalingrad (OA 325, PK 51.825) -D40, Noisy-le-Sec, pont-route sur ligne SNCF n°070 000 Rue du Parc (OA 355 à 357 et 512, PK 7.641) -D114, La Courneuve, pont SNCF n°990/Pont des Essences (OA 307, PK 53.767) -D115, Aulnay-sous-Bois, Pont Pierre Brossolette (OA 456, PK 13.862)</p>	

Annexe 2 - Prescriptions

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
RATP	PGRATP	<p>RATP – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Pour le passage sous la ligne aérienne de contact (LAC): -HAUTEUR/ Si la hauteur du convoi est inférieure à 5,25 mètres, le passage est libre sous la LAC (pas de consultation de la RATP) -LARGEUR : La largeur du convoi doit respecter le gabarit Limite d'Obstacle (GLO), qui s'étend sur un diamètre de 3 mètres libre autour de la caténaire, et peut engager la largeur laissée libre à la circulation du TE.</p> <p>Une CONSULTATION OBLIGATOIRE DE LA RATP est nécessaire pour obtenir un avis favorable: - Si la hauteur du convoi est supérieure à 5,25 mètres et inférieure à 5,75 mètres une coupure de l'alimentation électrique doit être réalisée par GDI/TDE/MCBT--pôle opérationnel Maintenance Caténaire & Basse Tension (MCBT) de l'Unité Transformation et Distribution de l'Energie Electrique (TDE) du département Gestion des Infrastructures (GDI)-- - Si la hauteur du convoi est supérieure à 5,75 mètres le passage est interdit sauf aux carrefours équipés de support de relevage</p> <p>Les délais de mise en œuvre de la consignation sont de 2 à 4 semaines.</p> <p>MAIL : claude.allain@ratp.fr - 54 quai de la Rapée 75199 Paris Cedex 17.</p>	PP1RATP	<p>Ex-RN186 - TRAMWAY ligne T1</p> <p>En raison de la présence de portiques non relevables en soutien de la Ligne Aérienne de Contact du Tramway Ligne T1, le passage des convois d'une hauteur supérieure à 5,50m est STRICTEMENT INTERDIT sur l'ex-RN186, Route de la Courneuve à LA COURNEUVE- SAINT-DENIS.</p>
SNCF	PGSNCF	<p>SNCF – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>CONSULTATION OBLIGATOIRE pour le passage de convois exceptionnels sur les ouvrages d'arts sous gestion SNCF</p> <p>-----</p> <p>Contact - SNCF - PARIS NORD Ouv-Art</p> <p>162 rue du Fb. St-Martin 75475 PARIS Cedex 10</p> <p>Contact : Eric CAMBOULIN Mail : eric.camboulin@reseau.sncf.fr Tél : 01 56 41 77 67 Fax : 01 56 41 77 53</p> <p>-----</p> <p>Contact - SNCF - PARIS EST Ouv-Art</p> <p>162 rue du Fb. St-Martin 75475 PARIS Cedex 10</p> <p>Contact : Eric CAMBOULIN Mail : eric.camboulin@reseau.sncf.fr Tél : 01 56 41 77 67 Fax : 01 56 41 77 53</p>		
DIRIF	PGDIRIF	<p>DIRIF– CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Pour le passage du convoi, le transporteur devra respecter les conditions suivantes: - accompagnement VP + VPA + si besoin ESCORTE DE POLICE selon caractéristiques du convoi et flux de circulation - vérifié la possibilité du passage, hauteur du convoi - ouvrage signalisation verticale - être attentif à la giration au droit des échangeurs - s'assurer que leur déplacement soit en corrélation avec la viabilité du réseau (travaux, fermeture, déviation) cf. gestion de la voirie - en cas de déposes de glissières, panneaux, etc.. ceux-ci devront être remis à l'identique auprès passage du convoi.</p> <p>Les charges à l'essieu devront être conformes aux limites générales du Code de la Route.</p> <p>Le passage des convois sur les ouvrages d'art devra se faire à vitesse réduite (de l'ordre de 10km/h) et dans l'axe de l'ouvrage.</p> <p>Le passage aura lieu de nuit entre 22h00 et 05h00.</p> <p>Les hauteurs maximales des convois exceptionnels autorisés sont limitées à 4,30m sauf prescriptions particulières.</p> <p>Le gestionnaire du réseau DIRIF devra être informé 72H à l'avance du passage du convoi par le permissionnaire, par mail : transport-exceptionnel-UER-Saint-Denis@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Le gestionnaire du réseau DIRIF pourra notifier au permissionnaire, au plus tard 24H avant la date du passage, un désaccord technique motivé qui nécessite le report de celui-ci à une date ultérieure.</p> <p>RAPPEL : SUR LE RÉSEAU AUTOROUTIER DE LA SEINE-SAINT-DENIS, LA CHARGE SOUS ESSIEUX NE DOIT PAS EXCÉDER 12 TONNES.</p> <p>Il incombe au pétitionnaire de s'inscrire dans le planning prévu un mois à l'avance et de prévenir l'UER de Saint-Denis – 1, rue du Bec-à-Loué, 93200 SAINT-DENIS – téléphone : 01 49 40 89 00 dans la semaine précédant le passage du TE.</p>	PP1DIRIF	<p>A104 - AVIS FAVORABLE pour le passage du convoi sous réserve de respecter les conditions générales de passage</p> <p>Hauteur maximale autorisée : 5m Largeur maximale autorisée : 7m</p>
ADP – AÉROPORT ROISSY-CHARLES DE GAULLE	PGADPR	<p>ADP – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Avis favorable avec les recommandations suivantes : - Convoi 2ème catégorie : OK sur l'ouvrage - Convoi 3ème catégorie : OK seul sur l'ouvrage limité à 94 tonnes</p> <p>Préconisations des services techniques de la navigation aérienne :</p> <p>- Route périphérique Sud entre le rond-point de la postale et celui de la RD212 : Arrêts interdit des véhicules lors de la traversée de la voie - Espacer de 100m les véhicules qui composent un convoi.</p> <p>Le transporteur aura pour obligation de prendre contact au minimum J – 6 (jours ouvrés) pour confirmer les dates et les dispositions retenues lors de son passage sur l'emprise de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle : - par téléphone au 01 48 62 80 81, auprès du Responsable d'Exploitation Permanente - par mail : repcdgp@adp.fr</p>		
Ville de Saint-Denis	PGSTDEN	<p>MAIRIE DE SAINT-DENIS – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Avis favorable pour l'emprunt des voies communales ci-dessous</p> <p>-Avenue Romain Rolland. -Rue de Strasbourg. -Route de la Révoite -Ex-N1, Avenue Lénine -Ex-N1, Avenue Paul Vaillant Couturier. -Ex-N1, Rue Danielle Casanova. -Ex-N410, Boulevard Anatole France. -Ex-N1, Avenue du Président Wilson.</p> <p>Le transporteur devra informer les services techniques de la Mairie au minimum 7 JOURS à l'avance (jours ouvrés) à l'adresse mail suivante : Thierry.vermay@plainecommune.com.fr</p>		

Annexe 2 - Prescriptions

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
Ville de Dugny	PGDUGNY	<p>MAIRIE DE DUGNY – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Avis favorable pour l'emprunt des voies communale ci-dessous</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Normandie-Niemen - Rue Maurice Bokanowski (présence d'arbres) - Rue Guynemer entre le giratoire au carrefour avec les rues Adolphe Wersand et Maurice Bokanowski (présence d'arbres) - Avenue de la 2ème division blindée (présence d'arbres) - Rue Sébasen et Jacques Lorenzi (présence de ralenseurs) <p>Le transporteur devra informer les services techniques de la Mairie au minimum 48H à l'avance (jours ouvrés) à l'adresse mail suivante :</p> <p>jerome.kayal@mairie-dugny.fr eric.boras@mairie-dugny.fr xavier.messien@mairie-dugny.fr</p>		
Ville de Saint-Ouen		<p>MAIRIE DE SAINT-OUEN – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PASSAGE :</p> <p>Avis favorable pour l'emprunt de la voie communale suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Ardoin <p>La rue étant située au sein de la ZAC des Docks , le transporteur devra informer les services techniques de la Mairie au minimum 7 JOURS à l'avance (jours ouvrés) à l'adresse mail suivant : francoise.camara@plainecommune.fr</p>		

Annexe 3 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de moins de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
A104	DIRIF	RN2	Villepinte	Limite Seine et Marne	Tremblay-en-France	PGDIRIF	
Ex-N1	CD93	D30	Saint-Denis	Ex-N412	Saint-Denis	PGCD93	PP1CD93
Ex-N1	CD93	Ex-N401	Saint-Denis	D29	Saint-Denis	PGCD93	
RN2	DIRIF	Ex-RN2	Villepinte	A104	Villepinte	PGCD93	
Ex-N2	CD93	Limite Paris	Aubervilliers	N2	Villepinte	PGCD93 PGSNCF	PP2CD93 PP3CD93 PP4CD93 PP5CD93 PP6CD93 PP31CD93
Ex-N3	CD93	Limite Paris	Pantin	Limite Seine-et-Marne	Vaujours	PGCD93 PGSNCF	PP7CD93 PP8CD93 PP9CD93 PP10CD93 PP11CD93 PP12CD93 PP31CD93
D14	CD93	D410	Saint-Denis	Ex-N14	Saint-Denis	PGCD93	
Ex-N14	CD93	D14	Saint-Denis	D234	Épinay-sur-Seine	PGCD93	
Ex-N17	CD93	Ex-N2	Dugny	Limite Val-d'Oise	Dugny	PGCD93	
D29	CD93	Ex-N214	Saint-Denis	Limite Val-d'Oise	Stains	PGCD93 PGSNCF	PP23CD93 PP24CD93 PP31CD93
D30	CD93	Ex-N302	Rosny-sous-Bois	Ex-N186	Rosny-sous-Bois	PGCD93	
D30	CD93	Ex-N186	La Courneuve	Ex-N1	Saint-Denis	PGCD93	
N34	CD93	Limite Val de Marne	Le Perreux-sur-Marne	Limite Seine-et-Marne	Gagny	PGCD93	PP13CD93 PP14CD93 PP15CD93
D40	CD93	D115	Villepinte	D401	Villepinte	PGCD93	PP25CD93 PP26CD93
D40	CD93	Ex-N3	Noisy-le-Sec	D116	Noisy-le-Sec	PGCD93 PGSNCF	PP31CD93
D50	CD93	Ex-N2	Le Bourget	D114	Dugny	PGCD93	PP27CD93
D114	CD93	Rue Guynemer	Dugny	Ex-N186	La Courneuve	PGCD93 PGSNCF	PP31CD93
D115	CD93	Ex-N186	Bobigny	D40	Villepinte	PGCD93 PGSNCF	PP28CD93 PP31CD93
D116	CD93	D40	Noisy-le-Sec	Ex-N186	Rosny-sous-Bois	PGCD93	
Ex-N186	CD93	Ex-N401	Saint-Denis	PR 40+0736 gauche PR 40+0861 droit	Bobigny	PGCD93 PGSNCF	PP16CD93 PP17CD93 PP31CD93 PP1RATP
RN186	DIRIF	PR 40+0736 gauche PR 40+0861 droit	Bobigny	PR 40+0335 gauche PR 40+0390 droit	Bobigny	PGDIRIF	PP1RATP
Ex-N186	CD93	PR 40+0335 gauche PR 40+0390 droit	Bobigny	Ex-N3	Bondy	PGCD93	
Ex-N186	CD93	D116	Rosny-sous-Bois	Ex-N302	Rosny-sous-Bois	PGCD93	PP18CD93
Ex-N186	CD93	D30	Rosny-sous-Bois	Limite Val-de-Marne	Rosny-sous-Bois	PGCD93	
Ex-N214	CD93	D29	Saint-Denis	Ex-N14	Épinay-sur-Seine	PGCD93	PP19CD93 PP20CD93
D234	CD93	Ex-N14	Épinay-sur-Seine	Ex-N310	Épinay-sur-Seine	PGCD93	
Ex-N301	CD93	Ex-N186	La Courneuve	D29	Stains	PGCD93	PP21CD93

Annexe 3 : voies constituant le réseau "120 tonnes" accessible aux convois de moins de 120 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Ex-N302	CD93	Ex-N186	Rosny-sous-Bois	D30	Rosny-sous-Bois	PGCD93 PGSNCF	PP31CD93
Ex-N310	CD93	D234	Épinay-sur-Seine	Limite Hauts-de-Seine	Épinay-sur-Seine	PGCD93	PP22CD93
Ex-N401	CD93	Ex-N1	Saint-Denis	Ex-N186	Saint-Denis	PGCD93	
Ex-N410	CD93	D14	Saint-Denis	D24	Saint-Denis	PGCD93 PGSNCF	PP31CD93
D410	CD93	Limite Paris	Saint-Ouen	Ex-N410	Saint-Denis	PGCD93	PP29CD93 PP30CD93
Ex-N412	CD93			En totalité		PGCD93	
Rue de Strasbourg	Ville de Saint-Denis	Ex-N1		Ex-N401		PGSTDEN	
Avenue Romain Rolland	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Route de la Révolte	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Ex-N410, Boulevard Anatole France	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Ex-N1, Avenue du Président Wilson	Ville de Saint-Denis	D30	Saint-Denis	Ex-N1, Rue Danielle Casanova	Saint-Denis	PGSTDEN	
Ex-N1, Rue Danielle Casanova	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Ex-N1, Avenue Paul-Vaillant-Couturier	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Ex-N1, Avenue Lénine	Ville de Saint-Denis			En totalité		PGSTDEN	
Rue Normandie Niemen	Ville de Dugny			En totalité		PGDUGNY	
Rue Maurice Bokanowski	Ville de Dugny			En totalité		PGDUGNY	
Av. de la 2è Division Blindée	Ville de Dugny			En totalité		PGDUGNY	
Rue Guynemer	Ville de Dugny	RD114		Rue Sébastien et Jacques Lorenzi		PGDUGNY	
Rue Sébastien et Jacques Lorenzi	Ville de Dugny			En totalité		PGDUGNY	
Rue Ardoin	Ville de Saint-Ouen			En totalité		PGSTOUE	

Annexe 4 : voies constituant le réseau "94 tonnes" accessible aux convois de moins de 94 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes par essieu et plus de 1,36 m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Route Périphérique Sud	ADP	Limite Seine et Marne	Tremblay-en-France	Route de la Croix au Plâtre	Tremblay-en-France	PGADP	
Route de la Croix au plâtre	ADP	Route périphérique sud	Tremblay-en-France	Chemin de Roissy à Villepinte	Tremblay-en-France	PGADP	
Chemin de Roissy à Villepinte	ADP	Route de la Croix au plâtre	Tremblay-en-France	RD88	Tremblay-en-France	PGADP	
RD88	ADP		En totalité			PGADP	

Annexe 5 : voies constituant le réseau "72 tonnes" accessible aux convois de moins de 72 tonnes de charge totale, moins de 12 tonnes à l'essieu et plus de 1,36m entre les essieux

Nom de la voie autorisée	Gestionnaire de la voie	Depuis	Commune	Jusqu'à	Commune	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
sans objet	x	x	x	x	x	x	x

Le département de Seine-Saint-Denis n'est pas concerné par les itinéraires à 72 tonnes

Annexe 6 : Ouvrages d'art

1. Ouvrages et équipements dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Nom de la voie empruntée par les Convois	Gestionnaire de la voie	Gestionnaire de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X(Lambert 93)	Coordonnées Y(Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Caractéristiques maximales des convois			Sens de circulation pour les voies à sens unique	Code de prescription générale (voir annexe2)	Code de prescription particulière (voir annexe2)
											Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)			
exN1	Etat	Etat	Ouvrage d'art	OA 13	Viaduc Courbe	2,357775	48,928037		Voie franchie	Saint-Denis			4,90 sens est-Ouest 5,40 sens Ouest-Est	PGCD93	PP1CD93	
exN1	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 216	Passage piéton des Ecoles	2,366115	48,941627		Voie portée	Saint-Denis				PGCD93		
exN2	Etat	Etat	Ouvrage d'art	OA520 et 521		2,418439 2,418177	48,927941 48,927673		Voie franchie	La Courneuve			5,8	PGCD93	PP2CD93	
exN2	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 225	Pont Rail RN2	2,421936	48,931308		Voie franchie	Le Bourget			5	PGCD93	PP3CD93	
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 42-43	exN2/A1	2,432561 2,433073	48,942439 48,942518		Voie portée	Le Blanc Mesnil				PGCD93	PP5CD93	
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 47	P.S. 14 pont Descartes	2,448937	48,950373		Voie portée	Le Blanc Mesnil				PGCD93		
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 145	PI2	2,472726	48,950048		Voie portée	Aulnay-sous-Bois				PGCD93		
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 148	PI 4 et 5	2,472523	48,950767		Voie portée	Aulnay-sous-Bois				PGCD93		
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 149-150	PI 7 et 8	2,474657 2,474472	48,95028 48,950797		Voie portée	Aulnay-sous-Bois				PGCD93	PP6CD93	
exN2	Etat	Etat	Ouvrage d'art	OA 151	RN2-PS9	2,472241	48,950058		Voie franchie	Aulnay-sous-Bois			4,9	PGCD93	PP4CD93	
exN3	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 234	pont Rail RN3	2,466643	48,903149		Voie franchie	Noisy-le-Sec			5,31	PGCD93	PP7CD93	
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 235	Passerelle Gatine	2,47657	48,90534		Voie franchie	Bondy			5,5	PGCD93	PP8CD93	
exN3	État	État	Ouvrage d'art	OA 174/175	A86-VP2 A ouvrage n°0174 A86-VP2 B ouvrage n°0175	2,467563 2,467841	48,90254 48,902673		Voie franchie	Noisy-le-Sec			5,55	PGCD93	PP9CD93	
exN3	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 600	Pont Tram Train	2,516696	48,910687		Voie franchie	Livry-Gargan			5,1	PGCD93	PP10CD93	
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 238-243	Pont Jean Coulon	2,55339	48,929555		Voie franchie	Livry-Gargan			4,80 sens Paris Province 4,60 sens Province Paris	PGCD93	PP11CD93	
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 239	PS RUE ALEX. BOUCHER	2,566925	48,933664		Voie franchie	Vaujours			4,9	PGCD93	PP12CD93	
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 240	PI RUE HENRI IV	2,574773	48,934547		Voie portée	Vaujours				PGCD93		
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 241	PI RUE DES MARLIERES	2,57908	48,93455		Voie portée	Vaujours				PGCD93		
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 242	PONT POLIET (PLACOPLATRE)	2,589512	48,933304		Voie portée	Vaujours				PGCD93		
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 243	PONT LAMBERT (PLACOPLATRE)	2,599365	48,93419		Voie portée	Vaujours				PGCD93		
exN14	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 260	Pont de la Briche	2,341282	48,940441		Voie portée	Saint-Denis				PGCD93		
exN34	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 283	Pont Rail RER A	2,513877	48,85295		Voie franchie	Neuilly-Plaisance			5,2	PGCD93	PP13CD93	
exN34	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 284	Pont Rail Rue Perche	2,522155	48,854622		Voie franchie	Neuilly-sur-Marne			5,2	PGCD93	PP14CD93	
exN34	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 455	Passage piéton souterrain exRN34	2,529435	48,856502		Voie portée	Neuilly-sur-Marne				PGCD93		
exN34	Commune	Commune	Ouvrage d'art	OA 504	Passerelle sur l'exRN34	2,547263	48,963235		Voie franchie	Neuilly-sur-Marne			5,10 sens Paris Province 5,30 sens Province Paris	PGCD93	PP15CD93	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 22-23	PS 3A B (ensemble 22/23/519) Ouest et Est	2,374012 2,374534	48,932676 48,932801		Voie portée	Saint-Denis				PGCD93		
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 497	Pont Palmers	2,397127 2,397068	48,925863 48,925652		Voie portée	La Courneuve				PGCD93	PP16CD93	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 180	PS 10 (passage de la rue Diderot)	2,429436	48,915034		Voie portée	Bobigny				PGCD93		
exN186	Commune	Commune	Ouvrage d'art	OA 445 - 446	Passerelle du Palais de Justice	2,449064 2,449038	48,909361 48,908962		Voie franchie	Bobigny			5,2	PGCD93	PP17CD93	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 441	Place Saint-Just	2,469478 2,470287	48,905753 48,905733		Voie portée	Bobigny				PGCD93		
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 435	Nouveau Pont de Bondy (ensemble 435/252 et 629)	2,470056	48,905061		Voie portée	Bondy				PGCD93		
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 95-96	A3-PI 25	2,472605 2,472732	48,885924 48,885739		Voie franchie	Rosny-sous-Bois			5,00 vers Rosny II 5,40 sens inverse	PGCD93	PP18CD93	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 244	PI RN186 / SNCF	2,485873	48,871745		Voie portée	Rosny-sous-Bois				PGCD93		
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 245	PI RN186 / Bretelle autoroute	2,476148	48,881897		Voie portée	Rosny-sous-Bois				PGCD93		
exN214	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 272	Pont du Havre	2,347335	48,946164		Voie franchie	Saint-Denis			4,3	PGCD93	PP19CD93	
exN214	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 273	Pont de l'Yser	2,335862	48,948467		Voie franchie	Épinay-sur-Seine			4,4	PGCD93	PP20CD93	
exN301	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 29-30	A1-Ouvrage C	2,387143 2,387292	48,935466 48,935144		Voie franchie	La Courneuve			4,6	PGCD93	PP21CD93	
exN301	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 33	A1-Ouvrage D (Est)	2,388723	48,93611		Voie portée	La Courneuve				PGCD93		
exN310	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 274	Pont d'Épinay	2,307069 2,306913	48,951443 48,951008		Voie portée	Épinay-sur-Seine/ Gennevilliers				PGCD93	PP22CD93	
D29	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 217	Pont de l'Université	2,360754	48,944775		Voie franchie	Saint-Denis			4,5	PGCD93	PP23CD93	
D29	PRIVE	PRIVE	Ouvrage d'art	OA 637	Passerelle de l'Université	2,362747	48,945233		Voie franchie	Saint-Denis			4,5	PGCD93	PP24CD93	
D30	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 314	Pont de Pressense - Canal Saint-Denis	2,367761	48,922039		Voie portée	Aubervilliers				PGCD93		

Annexe 6 : Ouvrages d'art

Nom de la voie empruntée par les Convois	Gestionnaire de la voie	Gestionnaire de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)	pour les voies à sens unique	Code de prescription générale (voir annexe2)	Code de prescription particulière (voir annexe2)
D40	État	État	Ouvrage d'art	OA 198 à 201	A104-P14	2.504039 2.503714 2.502747 2.502516	48.969858 48.969494 48.970163 48.969986		Voie franchie	Villepinte			5,6		PGCD93	PP25CD93
D40	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 230 et 474	P.S. EST du rond-point "Les Cèdres" V3F	2.554007 2.552773	48.964151 48.964530		Voie portée	Villepinte					PGCD93	
D40	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SEAPFA	Ouvrage d'art	OA 624	Ouvrage du giratoire de la RD40 – Entrée du Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte	2.526163	48.977854		Voie portée	Tremblay-en-France					PGCD93	
D40	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 625	Ouvrage rue du Sausset	2.548636	48.974844		Voie portée	Tremblay-en-France					PGCD93	
D40	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 413	pont du RER tabliers Nord et Sud	2.517193 2.516578	48.977137 48.977138		Voie portée	Tremblay-en-France					PGCD93	PP26CD93
D50	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Ouvrage d'art	OA 38-39	PS 9 Ouest et Est	2.422832 2.422623	48.940133 48.940113		Voie portée	Le Bourget					PGCD93	PP27CD93
D115	État	État	Ouvrage d'art	OA 133-134	A3-VP1 : Viaduc CD50 ouvrage n°0133 A3-VP2 : Viaduc CD50 ouvrage n°0134	2.481908 2.481122	48.928583 48.928627		Voie franchie	Aulnay-sous-Bois			4,5		PGCD93	PP28CD93
D410	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 267	Pont-rail Avenue Victor Hugo	2.324773	48.90641		Voie franchie	Saint-Ouen			4,7		PGCD93	PP29CD93
D410	SNCF Réseau	SNCF Réseau	Ouvrage d'art	OA 620	Passerelle Rd410 de Saint-Ouen	2.324709	48.906328		Voie franchie	Saint-Ouen			4,7		PGCD93	PP30CD93
ROUTE DE LA REVOLTE	Plaine Commune	Plaine Commune	Ouvrage d'art		Route de la révolte				Voie portée	Saint-Denis					PGSTDEN	

2. Ouvrages dont le franchissement nécessite une demande de raccordement auprès de la DREAL

Nom de la voie empruntée par les Convois	Gestionnaire de la voie	Gestionnaire de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Demande de raccordement si la charge totale dépasse	Demande de raccordement si la charge à l'essieu dépasse	Code de prescription générale (voir annexe2)	Code de prescription particulière (voir annexe2)
exN410	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 268	Pont de la Révolte – ExN410-ps/SNCF	2.3485	48.923757	Ligne 272 000 PK 4+863	Voie portée	SAINT DENIS		12 tonnes	PGSNCF	
D114	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 307	D114-ps/SNCF Rochet	2.402866	48.935518	Ligne 960000 TLN PK 53+767	Voie portée	LA COURNEUVE		12 tonnes	PGSNCF	
D114	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 307	D114-ps/SNCF Rochet	2.403213	48.935577	Ligne 990000 PK 53+767	Voie portée	LA COURNEUVE		12 tonnes	PGSNCF	
D115	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 456	Pont Pierre Brossolette	2.486737	48.93215	Ligne 229000 PK 13+862	Voie portée	AULNAY SOUS BOIS		12 tonnes	PGSNCF	
D29	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 325	D29-ps/SNCF Stalingrad	2.392648	48.954381	Ligne 960000 TLN PK 51+838	Voie portée	STAINS		12 tonnes	PGSNCF	
D40	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 355 à 357 et 512	Pont-route sur ligne SNCF n°070 000 Rue du Parc (ensemble 355/356/357/512)	2.443016 2.442915 2.442813 2.442495	48.896443 48.896732 48.897027 48.896674	Ligne 070 000	Voie portée	Noisy-le-Sec		12 tonnes	PGSNCF	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 254	exN186-ps/SNCF - Ligne 229 (PK 7+165) – Pont Palmers	2.397127 2.397068	48.925863 48.925652	Ligne 229 000 (PK 7+165)	Voie portée	DRANCY-BOBIGNY		12 tonnes	PGSNCF	
exN186	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 253	exN186-ps/SNCF - Ligne 990 (PK 57+210) – pont Repiquet	2.428687	48.915148	Ligne 990000 PK 57+210	Voie portée	LA COURNEUVE		12 tonnes	PGSNCF	
exN302	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS / SNCF Est	Ouvrage d'art	OA 285	exN302-ps/SNCF – Pont du Lavoir	2.48514	48.877453	Ligne 001000 PK 11+857	Voie portée	ROSNY SOUS BOIS		12 tonnes	PGSNCF	
exN2	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Nord	Ouvrage d'art	OA 223-224	exN2-ps/SNCF Div. Leclerc – Pont Norton	2.420281 2.420654	48.929857 48.929852	Ligne 229000 PK 8+972	Voie portée	LE BOURGET		12 tonnes	PGSNCF	
exN3	Conseil Départemental de SEINE-SAINT-DENIS	SNCF Est	Ouvrage d'art	OA 232	N3 PS SNCF – Pont de Metz	2.437293	48.897657	Ligne 1000 PK 7+212	Voie portée	BOBIGNY		12 tonnes	PGSNCF	

3. Ouvrages dont le franchissement est interdit aux convois dépassant les limites de charge

Nom de la voie empruntée par les Convois	Gestionnaire de la voie	Gestionnaire de l'ouvrage	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Distance au point de repère de la voie portée (PR + abscisse)	Nature du franchissement	Commune	Limites de charge		Code de prescription générale (voir annexe2)	Code de prescription particulière (voir annexe2)
											Charge totale maximale	Charge à l'essieu maximale		
Route périphérique SUD	ADP	ADP	Ouvrage d'art		Ouvrage R26				Voie portée	Tremblay-En-France	94 tonnes	12 tonnes	PGADP	

Annexe 7 : Passages à niveau dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Nature de l'ouvrage	N° du passage à niveau	Ligne	X	Y	de	à	PK de la voie ferrée	Gestionnaire du passage à niveau	Département	Commune	Voie routière	Largeur de chaussée en m	Longueur de traversée du passage à niveau en m	ligne électrifiée	Présence d'un portique G3 Hauteur limite indiquée sur le panneau B12 en m	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 2)
Passage à niveau	x	x			x	x	x	x	93	x		x	x	x	x	x	x

Le département de Seine-Saint-Denis n'est pas concerné (aucun passage à niveau sur les itinéraires TE)

Annexe 8 - Fluvial

**Ports et Quais
Seine-Saint-Denis**

Contact Ports de Paris :
Sylvie FOUEJIEU :
Sylvie.fouejieu@paris-ports.fr
Patrick MARTINS :
patrick.martins@paris-ports.fr

COMMUNE	voie	Gabarit	Exploitant	Contact	Dpt	Accessibles aux TE Informations complémentaires
sans objet	x	x	x	x	93	x

Le département de Seine-Saint-Denis n'est pas concerné (aucun ouvrage fluvial sur les itinéraires TE)